



## AUTORISATION D'EXPLOITATION DU DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) .....,

Demeurant à .....,

Né(e) le : .....,

Autorise le CLUB ALR BADMINTON, ses agents, ayants droit, à reproduire et exploiter son image fixée dans le cadre de photographies pour la prestation de la promotion et la communication du Club de badminton de Redon, durant la saison 2022/2023.

Cette autorisation emporte la possibilité pour CLUB ALR BADMINTON d'apporter à la fixation initiale de son image toutes modifications, adaptations ou suppressions qu'il jugera utile.

Le CLUB ALR BADMINTON pourra notamment l'utiliser, la publier, la reproduire, l'adapter ou la modifier, seule ou en combinaison avec d'autres matériels, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir.

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

- Pour une durée de : 1 ans,
- Sur les territoires : monde, tous pays,
- Sur les supports matériels et immatériels cités ci-dessous, en tous formats connus ou inconnus à ce jour, et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive :
  - support papier (tirages des photographies)
  - supports numériques connus et inconnus à ce jour, internet (incluant Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux), tous vecteurs de réception confondus (smartphones, tablettes, etc.)
  - médias presse (spots publicitaires télévisuels, spots publicitaires cinématographiques)
  - supports de communication interne, supports promotionnels liés au CLUB ALR BADMINTON.

Je garantis n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

La présente autorisation d'exploitation de son droit à l'image est consentie à titre gratuit.

Fait à ....., le .....